

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 6 février 2014 portant désignation des
membres du conseil d'administration et des vice-
présidents de l'Académie de recherche et d'enseignement
supérieur**

A.Gt 30-08-2017

M.B. 26-09-2017

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études ;

Vu l'arrêté du 6 février 2014 du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du conseil d'administration et des vice-présidents de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur ;

Sur proposition du Vice-président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, 2^o, a), de l'arrêté du 6 février 2014 du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du conseil d'administration et des vice-présidents de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, les mots « Mme Caroline MIEROP (Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre) » sont remplacés par les mots « M. Marc STREKER (Ecole supérieure des Arts Saint Luc de Bruxelles) ».

Article 2. - A l'article 3 du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :

- au a), les mots « M. Vincent BLONDEL » sont remplacés par les mots « M. Albert CORHAY » ;

- au c), les mots « M. Serge FLAME » sont remplacés par les mots « M. Laurent GROSS ».

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2017.

Article 4. - Le Ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 30 août 2017.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,

J.-Cl. MARCOURT